

des forêts privées; elle a été, en effet, assez bien exploitée, alors que dans les autres forêts aucune règle ne préside à la coupe, sauf celle des exigences de la bourse ou des offres sporadiques du marché.

La valeur totale de ces peuplements est d'environ \$25,000,000. Il est assez difficile cependant d'en évaluer le revenu, vu que les renseignements que nous avons à ce sujet sont incomplets. Mais l'on sait que les érablières seules produisent chaque année pour plus de \$700,000 en sucre et sirop; que les fermiers vendent tous les ans au moins 500,000 cordes de bois de pulpe valant en moyenne \$2,00 sur pied; de sorte que le revenu des forêts privées, en y ajoutant la valeur des bois de chauffage et de sciage exploités, est d'au moins \$3,000,000 par année.

b).—*Forêts affermées.*—Ce deuxième groupe comprend toutes les forêts communément appelées limites à bois, affermées à différentes époques à divers concessionnaires. L'affermage se fait exclusivement par voie d'enchère publique, à la suite d'un avis d'au moins trente jours. L'enchère porte sur une prime spéciale, appelée prime d'affermage, qui constitue, pour ainsi dire, l'honoraire du permis ou "licence" de couper. En 1868, il y avait 19,000 milles carrés d'affermés; de 1868 à 1906, on a affermé 51,138 milles carrés. Depuis 1906, le gouvernement n'a pas fait d'affermage; d'autre part, par suite des ventes des lots de terre aux colons, l'aire des concessions s'est trouvée réduite à environ 68,808 milles carrés.

On trouvera, ci-après, un tableau donnant, en 1913, la répartition des concessions dans la province de Québec, suivant l'étendue des limites concédées.

Répartition des limites concédées suivant leur étendue en 1913.

SUPERFICIE DES LIMITES	Nombre de concessionnaires	Superficie totale concédée (en milles carrés)	Superficie moyenne par concessionnaire (en milles carrés)
0 à 50 milles carrés.....	94	1,790	19
51 à 100 milles carrés.....	33	2,265	68
101 à 500 milles carrés.....	73	19,798	271
501 à 1,000 milles carrés.....	13	9,853	758
Plus de 1,000 milles carrés.....	18	35,102	1,950
Ensemble.....	231	68,808	298

Ces forêts sont toutes situées, au-delà des villages, dans le bassin du Saint-Laurent. Elles renferment une assez grande variété d'essences commerciales telle que le pin blanc, le pin rouge, le pin gris, l'épinette, le sapin, le thuya ou cèdre, la pruche, le tamarac, le merisier, l'érable. On trouvera dans le tableau No I, pages 17 et 18, le détail des quantités de bois coupées chaque année sur ces concessions et ce, depuis l'année 1871.

Le permis de couper accordé au licencié est valable pour douze mois, à compter du premier mai. Il peut être renouvelé chaque année